LETTRE

DU MARÉCHAL LUCKNER

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Paris, le 17 juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'AI reçu hier par le ministre de la guerre la communication officielle du décret qui porte que « je rendrai compte dans la journée d'aujour-» d'hui à l'Assemblée nationale, des ordres que » j'ai reçus et de ceux que j'ai donnés relative-» ment aux opérations de la campagne qui ont eu » lieu jusqu'à ce jour; que je présenterai en même » temps l'état de tout ce qui est nécessaire pour » assurer le succès des opérations à venir. »

Ce compte que je dois, comme général de l'armée française, ne rendre qu'au roi, son chef su-

prême, et au ministre chargé de me transmettre légalement ses ordres, se trouve, soit dans la correspondance des ministres avec moi, dont l'Assemblée a demandé la communication, soit dans les registres de mon état major, qui en ce moment ne sont pas sous ma main. Tous ces objets purement militaires ont une grande connexité avec les opérations subséquentes de la campagne, sur lesquelles la prudence et mon devoir me commandent le secret. C'est à l'Assemblée nationale à examiner ce qui dans la direction de la guerre est absolument étranger à ses fonctions, et ce que la Constitntion lui permet de connoître par des interpellations faites au ministre de la guerre. Il a déjà eu l'honneur d'informer l'Assemblée, que je m'étois rendu ici sur un ordre du roi, pour conférer avec sa majesté de notre systême de défense. J'ai concerté aussi avec le ministre les différentes notes que je joins ici, et qui sont relatives aux décrets que l'Assemblée nationale peut rendre pour l'amélioration de l'armée.

Je répondrai à la demande qui m'est faite par le décret, de tout ce qui est nécessaire pour assurer le succès des opérations à venir, que nous devons desirer une grande augmentation de forces, une réunion de moyens ; qu'elles semblent nous être promises par les protestations de zèle civique et d'enthousiasme guerrier, qui souvent retentissent dans l'enceinte de l'Assemblée nationale ; mais que jusqu'à présent ces brillantes espérances se sont peu réalisées ; que l'armée est encore incomplette, peu nombreuse, et nullement recrutée ; que si l'Assemblée perdoit un moment pour la renforcer par tous les décrets qui peuvent

dépendre d'elle, et d'après les considérations que lui soumet l'expérience, nos forces scroient dans une immense disproportion avec celles de nos ennemis. Pour vérifier ces tristes vérités que je dois à l'Assemblée nationale, et que la non-publicité m'a permis de développer au Roi avec encore moins de réserve, je desirerois vivement que l'Assemblée pût trouver un moyen constitutionnel de s'en convaincre par elle-même, et je laisse à sa sagesse à choisir ce moyen.

Je saisirai l'occasion que l'Assemblée m'a offerte de lui présenter l'hommage de mon respect pour les autorités constituées. Elle me trouvera toujours ce que j'ai toujours été, ennemi des factions, étranger aux intrigues, inviolablement attaché à la Constitution et au Roi que je défendrai de tous mes moyens, et profondément convaincu que l'union des bons citoyens, dont les généraux leur donnent et ne cesseront de leur donner l'exemple, peut seule sauver la France.

Je suis avec respect,

Monsieur le président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le maréchal de France, général d'armée, LUCKNER.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.